



## Préavis d'adjudication de contrat

### 1. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

### 2. Exigences

L'entrepreneur doit s'acquitter des tâches suivantes :

- Prodiguier des conseils techniques sur le logiciel de simulation (whatIf?) et sur les modèles de l'OEE.
- Élaborer et/ou apporter des modifications aux modèles de l'OEE demandées, telles qu'elles sont définies dans l'autorisation des tâches applicable.
- Offrir une formation aux employés de l'OEE sur le logiciel de simulation, qui portera sur les points suivants :
  - la façon de créer, de charger et d'exécuter des cadres modèles;
  - la façon de créer, de charger et d'exécuter des vues;
  - la façon de créer, de charger et d'exécuter des scénarios;
  - la façon de créer et de charger des sources;
  - la façon de coder et déboguer des cases de procédure.
- Élaborer de nouvelles fonctions et/ou de nouveaux algorithmes pour le logiciel de simulation, conformément aux spécifications de l'OEE, et mettre en place ces fonctions et/ou algorithmes dans le logiciel de simulation.
- Offrir des services de gestion des systèmes par téléphone et sur place pour le logiciel de simulation, selon les indications ci-dessous.
- Offrir un service de mise à jour des outils d'aide à la décision pour le logiciel de simulation, pour chaque année (postes autorisés).

### 3. Portée des travaux

L'entrepreneur doit diriger, aider et/ou former les analystes de l'OEE, y compris leur offrir des services de soutien pour les tâches énumérées ci-dessous « au fur et à mesure des besoins ».

Tâches à accomplir :

Services professionnels pour les travaux liés aux bases de données ou aux modèles :

- a) Créer une nouvelle base de données ou un nouveau modèle.
- b) Réviser les bases de données ou les modèles existants.
- c) Collaborer à la formulation de la modification de codes pour les bases de données ou les modèles existants.
- d) Apporter son aide dans les procédures de mise à jour annuelle des données.
- e) Créer et mettre à jour la documentation des données.
- f) Manipuler les données.
- g) Élaborer des outils d'affichage (formulation des vues).
- h) Fournir des conseils et une aide relativement à la gestion des scénarios de base de données.
- i) Offrir une formation sur l'une ou l'autre des tâches de la portée des travaux en respectant les spécifications suivantes :
  - i. La formation doit être fournie « au fur et à mesure des besoins » à un maximum de 12 utilisateurs.
  - ii. La formation doit être individuelle.
  - iii. La formation doit avoir lieu dans une salle de classe.



- iv. La formation doit comprendre des manuels tutoriels en format électronique pour le logiciel.
- v. La formation doit aider les apprenants à exécuter les commandes suivantes du logiciel de simulation :
  - o la façon de créer, de charger et d'exécuter des cadres modèles;
  - o la façon de créer, de charger et d'exécuter des vues;
  - o la façon de créer, de charger et d'exécuter des scénarios;
  - o la façon de créer et de charger des sources;
  - o la façon de coder et déboguer des cases de procédure.

### 3.1 *Mise à niveau du logiciel de simulation*

Fournir une nouvelle version du logiciel de simulation intégrant les fonctions demandées. Le service de mise à jour doit également fournir les versions les plus récentes du logiciel de simulation dès qu'elles sont disponibles.

### 3.2 *Maintenance du logiciel*

Offrir une aide et des solutions pour toute défaillance technique du logiciel de simulation associée à des opérations de manipulation de données en particulier.

## 4. **Soutien aux clients**

L'entrepreneur fournira des services de gestion des systèmes. Il fournira une assistance technique sur appel pour le logiciel de simulation et garantira un temps de réponse d'une heure de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, pendant les heures normales de travail.

## 5. **Produits livrables**

Les produits livrables seront regroupés dans les catégories suivantes :

- Maintenance du logiciel
- Services professionnels
- Services de mise à niveau

### Services professionnels

L'entrepreneur doit fournir des services professionnels « au fur et à mesure des besoins » pour la durée du contrat, à la réception de chaque formulaire d'autorisation des tâches précisant les services requis. L'entrepreneur doit fournir les services précisés dans chaque autorisation des tâches. Aucune autorisation des tâches ne sera remise pour l'assistance téléphonique sur appel.

### Services de mise à niveau

Le service de mise à niveau offre les versions les plus récentes du logiciel de simulation dès qu'elles sont disponibles. L'entrepreneur offre également des services de mise à jour pour les mises à niveau du logiciel de simulation, intégrant les fonctions demandées.

### Maintenance du logiciel

En cas de problème technique avec le logiciel, whatIf? Technologies Inc. doit proposer une solution.

## 6. **Période du marché**

Il est prévu que le marché entrera en vigueur à partir de la date d'attribution, à la fin du **31 mars 2021**, avec jusqu'à deux (2) périodes d'option d'un (1) an supplémentaires.

## 7. **Coût estimatif**

Le coût approximatif de cette exigence ne dépassera pas 240 000\$ CAD. Droits de douane inclus et taxes applicables en sus



## 8. Accords Commerciaux

### **Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)**

**1016.2(b)** - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

### **Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada et Chili (article Kbis-09)**

**Kbis-09 (b)** - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

### **Applicable provision appel d'offres restreint en vertu de Canadien (Article 513.b)**

**506.12(b)** - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;

### **Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Honduras (Article 17.11)**

**17.11.2 b)** - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

### **Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Panama (Article 16.10)**

**16.10.1b)** - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

### **Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Colombie et Canada-Pérou (1409.b)**

**1409 b)** lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une oeuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

### **Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Ukraine (Article 10.13.b)**

**10.13 b)** dans les cas où les marchandises ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de marchandise ou de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour l'une des raisons suivantes :

- i) le marché concerne une œuvre d'art,
- ii) protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs, ou
- iii) absence de concurrence pour des raisons techniques;



## 9. Exception au Règlement sur les marchés de l'État et ententes commerciales applicables

Justification d'un contrat à fournisseur unique – Exception au Règlement sur les marchés de l'État (RME) :

(d) le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.

Le fournisseur doit être capable de respecter tous les critères suivants :

- Le fournisseur a mis au point le logiciel whatIf? Software et est la seule entreprise qui peut concevoir et/ou mettre en œuvre des applications spécialisées whatIf? .
- Il s'agit de la seule entreprise qui peut fournir des mises à niveau, du soutien et de la maintenance à ces applications.

**Le fournisseur sélectionné est le seul fournisseur capable de respecter tous les critères ci-dessus et toutes les exigences décrites aux présentes.**

## 10. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Whatif? Technologies Inc.  
34 Hereford Place  
Ottawa, Ontario  
K1Y 3S5

## 11. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

## 15. Date de clôture

Date de clôture: 06 avril 2020  
Heure de clôture: 2h:00, HNE

## 16. Autorité de contrat

### Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth, 5ieme étage,  
Ottawa (Ontario), K1A 0E4  
Téléphone: (343) 292-8371  
Télécopieur: (613) 947-5477  
Courriel: [valerie.holmes@canada.ca](mailto:valerie.holmes@canada.ca)